



No de résolution
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
QUATRIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2006-2007)**

LE 14 NOVEMBRE 2006

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Diane Soucy, présidente du comité exécutif.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 14 NOVEMBRE 2006 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME DIANE SOUCY ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Claudine Caron-Lavigueur (02), Solange Couture Dubé (14), Marie-Louise Kerneis (07).

MM. Éric Allard (10), Yvon Derome (21).

Tous commissaires formant quorum.

ET :

M. Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire (arrivée à 19 h 05)

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Carole Blouin, directrice générale adjointe
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, secrétaire générale

ET :

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles
Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

MM. Marcel Gélinas, commissaire, Claude Marchand, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes

ABSENCES

M^{mes} Linda Marleau, commissaire représentante du comité de parents, niveau secondaire, Margot Pagé (17), commissaire

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.- 02754-11-06

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé à savoir :



No de résolution
ou annotation

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2006

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

07.01 Adjudication de contrat de transport de type berline ou familiale : modification

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 Liste des comptes : validation

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 Engagement des professionnels pour le Plan triennal du maintien des actifs immobiliers (PTMAI) 2007-2010

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE – APRÈS LA TENUE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES AFIN DE PROCÉDER À LA NOMINATION À LA PRÉSIDENTIE ET À LA VICE-PRÉSIDENTIE DU COMITÉ EXÉCUTIF

15.01 Nomination de la présidence d'assemblée

15.02 Nomination de la présidence au comité exécutif

15.02-a Rappel de la procédure d'élection

15.02-b Secrétaire d'élection – Désignation

15.02.-c Deux scrutateurs – Désignation

15.02-d Mises en candidature et nomination

15.03 Nomination de la vice-présidence au comité exécutif

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. Politique d'acquisition de biens et services

Ce sujet sera traité en comité ad hoc.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



C.E.-02755-11-06

No de résolution
ou annotation

**06.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 17 OCTOBRE 2006**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2006.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2006 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

C.E.-02756-11-06

**07.01 ADJUDICATION DE CONTRAT DE TRANSPORT DE
TYPE BERLINE OU FAMILIALE: MODIFICATION**

Monsieur Claude Marchand, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture Dubé, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient le contrat de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tel que décrit sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE - SERVICES
INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES : VALIDATION

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, avise que la liste des comptes qui se



No de résolution
ou annotation

rapportent à la période commençant le 11 octobre 2006 et se terminant le 7 novembre 2006 n'a pas donné lieu à des questions.

C.E.-02757-11-06 11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS POUR LE PLAN TRIENNAL DU MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS (PTMAI) 2007-2010

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Il répond aux questions.

CONSIDÉRANT que les projets sont prévus au Plan triennal du maintien des actifs immobiliers (PTMAI) 2007-2010 et sont supérieurs à 250 000 \$;

CONSIDÉRANT l'instruction ministérielle qui prévoit la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent d'octroyer les contrats de services professionnels pour les années scolaires 2006-2007 et 2007-2008, pour les projets suivants :

7 mandats en architecture

ARCHITECTURE	PROFESSIONNELS
Saint-Joseph (Mercier) - Fenestration	Le Groupe des Sept
Saint-René – Services sanitaires	Massicotte & Dignard, architectes
Saint-Marc – Toiture	Massicotte & Dignard, architectes
Saint-Viateur – Fenestration	Le Groupe Petrone
Laberge – Enveloppe architecturale	Leclerc et associés, architectes (Brossard)
Laboratoire 2 ^e cycle – Secteur 1 (Nord & Nord-ouest)	Leclerc & Associés, architectes (Montréal)
Laboratoire 2 ^e cycle – Secteur 2 (Ouest & Sud)	Architecture Labbé & Associés Inc.

4 mandats en ingénieur – mécanique-électricité

INGÉNIEUR – MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ	PROFESSIONNELS
De la Magdeleine – Modernisation de la salle de mécanique et système de ventilation	CIMA +
De la Magdeleine – Ventilation / climatisation du secrétariat	Génivar
Laboratoire 2 ^e cycle – Secteur 1 (Nord & Nord-Ouest)	Bouthillette, Pariseau & Associés Inc.
Laboratoire 2 ^e cycle – Secteur 2 (Ouest & Sud)	Roche Ltée, Groupe-Conseil

1 mandat en ingénieur – structure civile

INGÉNIEUR – STRUCTURE CIVILE	PROFESSIONNEL
Notre-Dame – Imperméabilisation de la fondation	Groupe ASM-BES

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Monsieur Roch Thibault, commissaire, occupe son siège à 19 h 05.

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
DES COMMUNICATIONS**

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.-02758-11-06

**15.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
À 19 h 07,**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit ajournée après la tenue du conseil des commissaires du 14 novembre 2006, afin de procéder à la nomination à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif (sujets 15.01 à 15.03).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

A.14.02

D:\Textes\2006-2007\CEX\Procès-verbaux\14 novembre 2006 - A.14.02.doc